



**GESTION  
DES LIEUX  
COMMUNS**



Îlot Gratiàs



Val Touraine Habitat, premier bailleur social de la région Centre-Val de Loire, gère près de 24 000 logements sur le département d'Indre-et-Loire.

Pour réussir sa mission de service public, il s'appuie sur **425 collaborateurs**, dont près de 250 consacrés à la gestion de proximité, qui œuvrent au quotidien au siège et dans **7 agences de proximité** (6 territoriales et 1 mobile) pour offrir à ses locataires une qualité d'habitat et de service optimum.

Son ambition permanente est d'**améliorer le cadre et la qualité de vie des locataires**, en étant attentif aux besoins nouveaux et aux évolutions de la société dans le cadre d'une stratégie globale de développement durable, de responsabilité sociétale et de service.

Étant un partenaire privilégié des collectivités locales pour leurs besoins d'équipement et d'aménagement, Val Touraine Habitat propose une **mixité d'habitat**. Il met à disposition des maisons individuelles et des appartements ainsi qu'une diversité de bâtiments en construisant des foyers pour personnes âgées, pour jeunes travailleurs, pour personnes handicapées, des gendarmeries, etc.

Acteur de l'**habitat social**, bâtisseur de lieux de vie et partenaire des collectivités locales, Val Touraine Habitat participe pleinement au développement économique et demeure un acteur majeur de l'aménagement du territoire.

## L'Îlot Gratias, une résidence constituée d'espaces de vie partagée



L'opération « Îlot Gratias » prend place dans le cadre du programme NPNRU de la ville de Joué-lès-Tours. Le bâtiment, livré en juin 2023, vient clore un secteur construit depuis plusieurs années et sera situé au 9 allée du Parc à Joué-lès-Tours.

Cette résidence inclusive et intergénérationnelle accueillera 42 logements, du T2 au T5, répartis sur 5 niveaux. La dimension intergénérationnelle est assurée par la future labélisation HSS® (Habitat senior services) de 40 % de nos logements réservés aux locataires de plus de 60 ans.

La dimension inclusive est assurée par des pièces de vie partagée : une salle commune située au rez-de-chaussée à destination de tous les habitants et une chambre d'invités.

Des terrasses potagères seront installées sur le toit de cet immeuble sous la forme de bacs en bois d'une superficie de 33 m<sup>2</sup> au total.







## CHAMP DE L'APPEL À PROJETS

Le présent appel à projets concerne deux espaces, les terrasses potagères et la salle d'animation, qui peuvent donner lieu à des projets collectifs.

Tous les lieux de vie communs sont gérés par le Gardien de la résidence qui assure l'entretien du bâtiment ainsi que des permanences à destination des locataires 3 fois par semaine. Il détient la totalité des clés et gère tous les accès aux personnes extérieures à la résidence.

Le projet doit s'adresser aux locataires de la résidence Îlot Gratias.

## LES TERRASSES PARTAGÉES

/ OBLIGATOIRE /

**Le projet d'animation des terrasses potagères est obligatoire dans le cadre de la réponse au présent appel à projets.**

Les projets qui seront financés sont incités par ailleurs à tenir compte des enjeux de développement durable, d'alimentation et de biodiversité.



Les objectifs du projet d'animation des terrasses potagères :

- **Produire des fruits et légumes**, destinés à la consommation par les habitants de la résidence Îlot Gratias. La production doit être conforme aux normes environnementales et sanitaires. Celle-ci n'a pas vocation à être commercialisée et est limitée à un usage familial, permettant aux habitants un accès à des aliments frais, sains, durables et à un faible coût. La participation des habitants à la vie du jardin (formations, conseils, animations, entretien, etc.) et la gestion du site font partie intégrante du projet.
- **Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement** tant sur le site que pour le voisinage et l'environnement immédiat : nuisances sonores, olfactives, intégration urbaine...
- **Accompagner les habitants sur les bonnes pratiques** dans la durée : conseiller les

habitants jardiniers sur les pratiques de culture écologique, de l'alimentation et de la santé (cours de jardinage, de diététique et de cuisine pour la transformation des produits, conseils personnalisés, biodéchets...).

- **Favoriser le lien social intergénérationnel et la participation des locataires** : prévoir un panel d'animations régulières pour faire vivre le collectif d'habitants. Vous donnerez ainsi la possibilité aux habitants de participer aux décisions et de choisir les thèmes qu'ils souhaitent aborder lors de ces temps d'échanges.

- Porter une attention particulière à la période de démarrage qui aura lieu entre juillet et août. Peu d'habitants seront alors présents. **Prévoir la constitution du groupe de jardiniers à la rentrée.**

## LA SALLE D'ANIMATION

/ OPTIONNEL /

Le projet d'animation de la salle commune **est optionnel**.

Une salle commune de 17 m<sup>2</sup> située au rez-de-chaussée du bâtiment est mise à disposition des habitants. Elle est équipée d'un point d'eau, de chaises et de tables.

Elle a été créée pour accueillir des moments d'animation et permettre aux locataires de créer du lien autour de diverses thématiques.



Les objectifs du projet d'animation de cette salle :

- **Générer de la cohésion** entre les habitants et associer les habitants à son fonctionnement ;
- **Intégrer une dimension intergénérationnelle** dans le choix des activités ;
- **Proposer un planning varié** d'animations régulières (aucun rythme n'est imposé).



## MODALITÉS DE PARTICIPATION

Une visite du site sera organisée le **lundi 6 mars de 9 h à 10 h** afin que les candidats au projet puissent se rendre compte des espaces partagés et de la situation géographique de la résidence.

Inscription à la visite auprès de Perrine Lablanche :

**06 31 48 53 25**

[perrine.lablanche@valtourainehabitat.fr](mailto:perrine.lablanche@valtourainehabitat.fr)

### STRUCTURES CONCERNÉES

Les porteurs de projet peuvent être des :

- Associations relevant de la loi de 1901 porteuses de projets pédagogiques adaptés aux espaces de vie collective de la résidence Îlot Gratias justifiant d'au moins 1 an d'existence ;
- Collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Régies de quartier ;
- Entreprises de l'économie sociale et solidaire justifiant d'au moins 1 an d'existence ;
- Entreprises locales.

Une personne physique unique doit être désignée comme coordinatrice du projet. Celle-ci sera le point de contact privilégié de Val Touraine Habitat et se chargera de la transmission de l'ensemble des résultats du projet.

### DÉPENSES ÉLIGIBLES

Petit équipement et consommable (outils de jardinage, graines...) et prestations de services (prestations d'ingénierie, animations...) dans un **montant maximum de 3 000 € TTC**. Des besoins en soutien technique peuvent également être étudiés et proposés à Val Touraine Habitat.

### DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature doivent être déposés numériquement par l'envoi d'un courriel à l'adresse : **[perrine.lablanche@valtourainehabitat.fr](mailto:perrine.lablanche@valtourainehabitat.fr) et [claire.coudassot@valtourainehabitat.fr](mailto:claire.coudassot@valtourainehabitat.fr)**

L'objet du courriel devra commencer par : **« Réponse appel à projets Îlot Gratias »**.

Les dossiers de candidature peuvent être déposés à partir de la publication de l'appel à projets **jusqu'au 31 mars 2023 midi**. (voir calendrier p. suivante). Seuls les dossiers déposés complets dans le respect du calendrier de dépôt et transmis par courriel pourront être examinés

Une structure peut présenter plusieurs projets.



# SÉLECTION DES PROJETS



## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles les projets :

- D'intérêt général à but non lucratif s'inscrivant dans le champ de l'appel à projets détaillé aux pages 4 et 5 ;
- Dont le dossier de candidature est complet et transmis avant la date de clôture de dépôt des candidatures (voir en dernière page : Annexe « Liste des pièces à fournir en appui de la réponse à l'appel à projets ») ;
- Se déroulant entre le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et le 31 décembre 2024.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures répondant aux critères préalables d'éligibilité seront examinées notamment en fonction des critères suivants :

- **Ambition du projet** de terrasses potagères et de la salle commune : adéquation au projet de la résidence intergénérationnelle, impact attendu pour les habitants **en matière de lien social**, prise en compte d'enjeux de développement durable, de biodiversité et de participation ;
- **Qualité du dossier financier** : justification des demandes d'équipement ou d'aménagement, justification des coûts ;
- **Maturité de la démarche** proposée : compétences de l'équipe projet, qualité de la gouvernance et de l'animation, degré d'opérationnalité, viabilité sur le moyen terme, modalités d'évaluation de la réussite du projet ;
- **Caractère innovant** : sans que cela ne soit un critère obligatoire, les approches innovantes ou expérimentales sont encouragées.

Le jury sera composé de collaborateurs de Val Touraine Habitat, d'un panel de locataires volontaires et de représentants de la Mairie de Joué-lès-Tours. Val Touraine Habitat se réserve le droit de demander une présentation orale du projet devant le jury.

## ANNONCE DES RÉSULTATS

Le porteur du projet sera informé par téléphone et par mail de la sélection ou non de son projet **dans un délai maximum de 3 semaines après examen** du dossier en comité de sélection. La liste du ou des projets lauréats sera publiée sur le site internet de Val Touraine Habitat.



# CALENDRIER

**27|02|23**

Lancement de l'appel à projets

**27|02|23**

Démarrage du dépôt des candidatures

**06|03|23**

Visite du site

**31|03|23**

à 12h

Clôture du dépôt des candidatures

**17-21|04|23**

Entretien avec les équipes présélectionnées

**09|05|23**

Annnonce du lauréat

## SUIVI, ÉVALUATION DES PROJETS SÉLECTIONNÉS ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le porteur de projet s'engage à réaliser le projet pour lequel il demande la subvention dans les délais annoncés dans la section 4 pour réaliser les actions. Il présente un bilan qualitatif et financier à la Direction de l'innovation et de la performance stratégique. Le dossier doit mentionner les indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer l'impact du projet et l'atteinte des objectifs.

Le bilan pourra être présenté sous la forme du Cerfa 15059\*02 disponible sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr). Des bilans intermédiaires seront organisés pour assurer un suivi régulier.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT

Les modalités de versement seront actées en fonction du projet. Le montant total des sommes versées s'élèvera au total de 3 000 € TTC, qui pourra être versé en 3 fois. Ces modalités seront établies à la signature de la convention.

## RESSOURCES ET CONTACTS

Pour toute question sur un projet, s'adresser à :

**Perrine Lablanche**, Chargée d'innovation  
Direction de l'innovation et de la performance stratégique

**06 31 48 53 25**  
[perrine.lablanche@valtourainehabitat.fr](mailto:perrine.lablanche@valtourainehabitat.fr)

**Claire Coudassot-Berducou**,  
Chargée de développement social  
Service médiation

**06 60 36 38 25**  
[claire.coudassot@valtourainehabitat.fr](mailto:claire.coudassot@valtourainehabitat.fr)



## ANNEXE

### Liste des pièces à fournir en appui de la réponse à l'appel à projets

#### Concernant le projet :

- Objectifs opérationnels en réponse aux objectifs fixés par le présent appel à projets ;
- Description détaillée de la mise en œuvre du projet (étape, association des locataires, calendrier prévisionnel, moyens humains et matériels mobilisés...) ;
- Indicateurs de suivi et d'évaluation du projet permettant de mesurer l'atteinte des objectifs prévus dans l'appel à projets ;
- Budget prévisionnel complet précisant la nature des dépenses envisagées, les moyens humains mobilisés et les ressources prévues pour la durée du projet (18 mois).

#### Concernant la structure :

- Présentation brève de la structure comprenant une fiche contact : personne référente de l'action, adresse du siège social, adresse électronique et numéro de téléphone ;
- Statuts et récépissé de déclaration en préfecture ou registre KBIS ;
- Liste des membres du bureau pour les associations ;
- Budget prévisionnel de la structure pour 2023 ;
- Dernier rapport d'activité.

Des documents complémentaires pourront être demandés à la structure retenue à l'issue de la sélection afin de compléter le dossier administratif et établir la convention.

